

La démocratie participative souffle sur l'éolien

Les consultations populaires sur les projets éoliens font la fierté de maires novateurs. Mais elles les exposent aussi aux turpitudes d'enjeux financiers.



© visidia/fortolia

« **Ê**tes-vous, oui ou non, d'accord avec le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune ? » Cette question, plusieurs maires ont décidé de la poser à leurs administrés depuis les dernières élections municipales. Pour des raisons esthétiques ou écologiques parfois. Souvent suite à l'apparition de tensions au sein de la commune ou de risque de conflits d'intérêts. Mais toujours en ayant la conviction que c'est à la population de choisir. Si la ministre de l'Écologie a installé, en février, une commission spécialisée sur la démocratisation du

dialogue environnemental afin d'améliorer la concertation autour des projets d'aménagement, certains élus n'ont pas attendu ses conclusions pour associer les citoyens aux décisions.

82 % de « non »

Dans la commune des Plans (30), Gérard Baroni avait fait, en mars 2014, une promesse de campagne : organiser un référendum sur l'installation ou non d'éoliennes, un projet qui avait discrètement vu le jour sous la précédente municipalité. « Je peux vous dire que l'on n'a

pas été élu grâce à ça puisque tout le monde doutait qu'on le mette en œuvre, s'amuse encore le maire. Au début, même les responsables de l'association opposée au projet n'étaient pas favorables à notre démarche. Ils pensaient qu'on allait les rouler dans la farine. »

Pourtant, quelques semaines après son élection, Gérard Baroni relance une véritable campagne électorale d'une quinzaine de jours où promoteur et opposants au projet s'affrontent. Procurations, permanences en mairie, professions de foi affichées sur les panneaux électoraux et réunions publiques sont

Les résultats des référendums sont souvent, mais pas toujours, opposés aux éoliennes.

mises en place. « La société éolienne a même dépêché huit salariés sur place pour faire du porte-à-porte, se rappelle l'édile. On a pris les décrets correspondants, il fallait que 50 % des inscrits se déplacent sinon le référendum n'aurait pas été valable. On a dû batailler avec la préfecture pour le réaliser car il ne pouvait pas être décisionnaire, le préfet ayant les pleins pouvoirs sur ce type de sujet (lire encadré). Si aux yeux de l'État il n'avait qu'une valeur consultative, pour nous c'était un vrai référen-

De simples consultations

La loi n'autorise pas les maires à mettre en place des référendums dans le cadre d'un projet éolien. Seules de simples consultations sont possibles. Comme beaucoup d'autres, le maire de La Bussière a dû renoncer à en organiser une suite à l'intervention de la préfecture de la Vienne qui a formulé « une demande de retrait d'un acte illégal, au titre du contrôle de légalité ». Cette dernière explique que « l'article LO 1112-1 du CGCT prévoit que "l'assemblée délibérante d'une collectivité

peut soumettre à référendum local tout projet de délibération tendant à régler une affaire de compétence de cette collectivité". Or, la compétence en matière de parcs éoliens appartient au préfet de département et non aux maires (article L. 512-1 et suivants du Code de l'environnement). En conséquence, le préfet a demandé à la commune de retirer la délibération qu'elle avait prise pour organiser ce référendum, ce que le maire a fait préalablement à l'organisation du scrutin. »

dum organisé comme une élection à part entière. »

Résultat, 84 % des inscrits sur les listes électorales se sont déplacés et 82 % d'entre eux ont dit « non » au projet éolien. Conformément à ses engagements, l'entreprise s'est retirée définitivement. Le préfet n'a pas eu à se prononcer. La « mauvaise ambiance » dans le village et les tensions grandissantes entre pro et anti-éoliens qui régnaient « jusqu'au sein même des familles » ont été dispersées aux quatre vents. « La démocratie participative, ça marche ! », se félicite Gérard Baroni.

« Transparence absolue »

Même constat à Attilly (02) où la population s'est opposée, en avril, à l'installation de six éoliennes. Le nouveau maire, Jean-Paul Bruet, a décidé d'organiser, sur quatre jours, une consultation en mairie suite à l'apparition de soupçons de conflits d'intérêts. Les terrains retenus par le promoteur appartenant à des élus locaux ou étant gérés par des proches d'un ancien élu. La DREAL a suivi en donnant un avis défavorable et le projet a été « suspendu » par la société, là aussi avant que la préfecture ne se prononce. « Le mât de mesure a été démonté mais ça ne m'étonnerait pas que les promoteurs essaient de revendre ce dossier à d'autres... », redoute l'élu.

Des cas récents de projets éoliens refusés par l'État, alors même que tous les signaux étaient au vert, existent aussi. À Leignes-sur-Fontaine, par exemple, le dossier était présenté comme bouclé à 90 % et l'avis de la préfète de la Vienne, imminent, était annoncé comme favorable. Jusqu'à la mise en place d'une consultation par la nouvelle équipe municipale.

À sa suite, un arrêté préfectoral « portant refus de la demande d'installer et d'exploiter le parc éolien sur la commune », que beaucoup n'espéraient plus, fut pris. La préfecture de la Vienne justifie ainsi sa décision : « L'arrêt de refus pris par la préfète est motivé par deux séries de considérations : des éléments paysagers-protection du patrimoine ainsi que des avis défavorables exprimés lors de la consultation administrative des services administratifs et des communes ; des particuliers (qui se sont exprimés lors de l'enquête publique). »

Plus rare, le cas des habitants de Saulzoir (59) qui ont répondu favorablement à 73 % au lancement d'une étude prévoyant l'installation de deux à sept mâts sur leur commune. « J'avais promis la transparence absolue lors de la campagne municipale », avance le maire Gilbert Gernet qui a refusé de prendre position sur le sujet avant la consultation. « On a donc présenté le projet aux habitants en rappelant notamment les retombées financières. Et ils ont été convaincus », ajoute l'élu.

Mais au pays de la démocratie participative, les bonnes intentions sont parfois mises à rude épreuve. « Je suis désormais montrée comme la bête noire ! », constate France Chlon-David, maire de Bayonvillers (80), depuis qu'elle a décidé de lancer une consultation sur un projet de parc éolien de neuf mâts, dont quatre pourraient s'implanter sur sa commune. « Les autres maires concernés par le chantier n'ont pas voulu organiser de consultation, affirme l'élue. Cela a donc créé de nombreuses tensions entre nous... »

Qualifié de « Napoléon »

Outre la crispation avec certains maires des villages alentour, mépris et pressions en tout genre – notamment de la part de l'entreprise éolienne – auraient émaillé la première année de mandat de France Chlon-David à la tête du village. Des tags représentant un grand « non » ont même été badigeonnés par des inconnus sur la façade de la mairie le jour de la consultation.

À Benoistville (50), le maire, Daniel Gancel, refuse, lui, de parler de « pressions » : « On a reçu des papiers pas très agréables où l'on était qualifiés de "Napoléon" ou de "dictateur". Lors des élections départementales, sur certains bulletins, il y avait écrit "non aux éoliennes !" ou "bons à rien !" et un adjoint a été dessiné en Napoléon. Le climat était tendu. » L'avis défavorable donné

par le conseil municipal sur le projet éolien a dû être voté à bulletin secret, par précaution.

Reste que les deux maires ont maintenu chaque consultation en début d'année. Par courrier à renvoyer à la municipalité ou sur le mode du scrutin électoral en mairie. Si plus de la moitié des inscrits se sont rendus aux urnes pour s'opposer au projet de Bayonvillers, seulement un tiers de la population a répondu à la consultation écrite à Benoistville. « À la suite des réunions publiques qui se sont mal déroulées, car le promoteur n'a jamais pu exposer son projet face aux opposants, des habitants, écœurés, ont préféré boycotter la consultation, déplore Daniel Gancel. Ce n'est pas une vraie réussite lorsqu'il n'y a qu'un tiers de la population qui se déplace. Je ne regrette pas mais si l'on avait pu faire un référendum, ça aurait été bien mieux. »

Depuis, les deux élus restent « sans nouvelle de la préfecture » et ne savent pas si les projets éoliens verront le jour ou pas. « C'est le black-out », maugrée Daniel Gancel. « On se sent seuls, on n'est pas assez épaulés et soutenus par l'État », ajoute France Chlon-David, défenseuse de la convention d'Aarhus (1) censée favoriser la participation du public à la prise de décisions environnementales.

« J'ai invité l'Ademe, la DREAL, la préfecture à notre réunion publique mais personne ne s'est déplacé, témoigne l'élue. J'ai écrit deux lettres à la préfète, restées sans réponse, mais aussi au procureur de la République et au barreau de Lille suite aux pressions des avocats du promoteur. On se sent petits et faibles face à ces grandes entreprises de l'éolien. Maintenant, je prépare un courrier au chef de l'État et à Ségolène Royal en espérant qu'elle veuille bien me recevoir. »

Aurélien WÄLTI

(1) Convention internationale signée à Aarhus (Danemark) le 25 juin 1998 et rédigée dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, en application du principe 10 de la Déclaration de Rio.